



AU PLUS PRÈS DE LA POPULATION,

*L'ACCUEIL DU PUBLIC ÉVOLUE À COMPTER DU
1er JANVIER 2023*

Sauf rendez-vous préalable ou urgence manifeste, l'accueil du public ne sera plus assuré à LAON, zone de compétence de la police nationale.

Aussi, pour des faits commis à LAON, ATHIES-SOUS-LAON et CHAMBRY :

Il convient de se rendre prioritairement au commissariat de police de Laon, sis 2 Bd Gras Brancourt.

Pour des faits commis hors LAON :

Plusieurs possibilités s'offrent désormais au public.

Afin d'être au plus près de la population, la brigade de gendarmerie de Laon tiendra désormais des permanences (plaintes, mains courantes, renseignements) au sein des mairies de **CREPY, AULNOIS-SOUS-LAON, BRUYERES-ET-MONTBERAULT**.

L'accueil au sein des brigades de gendarmerie de MARLE et CRECY-SUR-SERRE reste évidemment ouvert.

ACCUEIL EN MAIRIE

MAIRIE DE CREPY :

LUNDI et VENDREDI de 09h à 12h

MAIRIE D'AULNOIS SOUS LAON :

MARDI et JEUDI de 09h à 12h

MAIRIE DE BRUYERES ET MONTBERAULT : **MERCREDI de 09h à 12h**

Pour tout renseignement : Tel 03.23.22.53.88

ACCUEIL EN BRIGADE

Gendarmerie de MARLE :

Tel 03.23.21.78.17

**LUNDI, MERCREDI, VENDREDI
et SAMEDI de 14h à 19h**

Gendarmerie de CRECY-SUR-SERRE :

Tel 03.23.80.05.17

**MARDI et JEUDI de 14h à 19h
SAMEDI de 08h à 12h**